



Quels documents dois-je apporter à ma première rencontre dans le cadre du programme d'aide au revenu?

L'aide au revenu est un programme de dernier recours s'adressant aux personnes qui n'ont pas assez d'argent pour subvenir à leurs besoins fondamentaux. Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada respecte les taux et les règlements du gouvernement du Yukon conformément à la *Loi sur l'assistance sociale*. Si vous n'apportez pas tous les documents mentionnés ci-dessous, il se peut que vous ne puissiez pas recevoir l'aide au revenu.

Documents exigés	
Numéro d'assurance sociale (NAS) : Votre NAS est un numéro de neuf chiffres dont vous avez besoin pour travailler au Canada ou pour recevoir des prestations et des services liés aux programmes gouvernementaux. (XXX-XXX-XXX)	<input type="checkbox"/>
Votre carte de statut et celle de tous les autres membres de votre famille : Si votre conjoint (e) de fait ou vos enfants ne peuvent prétendre au statut d'indien, veuillez apporter leurs cartes d'assurance-santé du Yukon.	<input type="checkbox"/>
Votre mari, votre femme ou votre conjoint (e) de fait : Si vous êtes marié (e) ou si vous avez un(e) conjoint(e) de fait, il/elle doit vous accompagner à votre rendez-vous.	<input type="checkbox"/>
Renseignements sur le revenu : <input type="checkbox"/> Talons de chèques de paye <input type="checkbox"/> Reçus de pension alimentaire pour enfants <input type="checkbox"/> Tous les autres documents indiquant la provenance de vos revenus <input type="checkbox"/> Talons de chèques d'assurance-emploi	<input type="checkbox"/>
Renseignements sur les dépenses : <input type="checkbox"/> Reçus de loyer <input type="checkbox"/> Facture ou reçu pour le bois de chauffage <input type="checkbox"/> Tous les autres reçus ou factures: frais de garderie, laissez-passer d'autobus, etc. <input type="checkbox"/> Facture ou reçu pour le chauffage <input type="checkbox"/> Facture d'électricité	<input type="checkbox"/>
Formulaire de recherche d'emploi : La plupart des gens qui reçoivent de l'aide au revenu doivent prouver qu'ils cherchent un emploi. Procurez-vous ce formulaire à notre bureau avant la date de votre rendez-vous. Remplissez-le et apportez-le à votre rendez-vous.*	<input type="checkbox"/>
Déclaration de revenus : Apportez une copie de votre déclaration de revenus à votre premier rendez-vous. Ce document indique la provenance de vos revenus et précise si vous recevrez un remboursement d'impôt cette année. Pour obtenir ce document, vous pouvez communiquer avec l'Agence du revenu du Canada, au 1-800-959-8281, ou vous inscrire au site web www.arc.gc.ca , en cliquant sur <<Mon dossier>>. Vous pouvez aussi appeler le bureau de votre député ou vous y rendre. **	<input type="checkbox"/>
Prestation fiscale canadienne pour enfants : Si vous avez des enfants, vous devez apporter une copie du relevé des prestations fiscales canadiennes pour enfants. Ce document indique le montant que vous recevez en vertu de ce programme. Pour obtenir ce document, vous pouvez communiquer avec l'Agence du revenu du Canada, au 1-800-387-1193, ou vous inscrire au site web www.arc.gc.ca , en cliquant sur <<Mon dossier>>. Vous pouvez aussi appeler le bureau de votre député ou vous y rendre. **	<input type="checkbox"/>
Formulaire à l'intention des propriétaires : Si vous êtes locataire, procurez-vous ce formulaire à notre bureau avant la date de votre rendez-vous. Demandez à votre propriétaire de le remplir et apportez-le à votre premier rendez-vous.	<input type="checkbox"/>

* Vous n'êtes pas obligé de chercher du travail si : vous souffrez d'une invalidité ou d'une maladie qui vous empêche d'occuper un emploi, vous avez plus de 65 ans, vous avez un enfant âgé de moins de six ans, ou un enfant qui souffre d'une invalidité grave.

**Si vous appelez le numéro 1-800, il faudra compter deux ou trois semaines pour recevoir votre document et vous devrez fournir votre nom, votre numéro d'assurance sociale ainsi que la plus récente adresse qui figure au dossier de l'Agence du revenu du Canada. Si vous vous rendez au bureau du député du Yukon, il faudra attendre de cinq à dix jours pour obtenir le document et vous devrez fournir votre nom, votre numéro d'assurance sociale, et un formulaire d'autorisation signé. Si vous vous inscrivez en ligne en cliquant sur <<Mon dossier>>, vous pourrez imprimer votre relevé immédiatement.

Autres notes ou aide-mémoire : _____
